

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2014

Rappel de l'ordre du jour

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2014
- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2014
- DROITS DE PRÉEMPTION
- DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS
- ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER
- REMPLACEMENT POSTES INFORMATIQUES DE GESTION + IMPRIMANTE
- RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
- CONSEILLERS RÉFÉRENTS
- PERMANENCES ÉLECTIONS EUROPÉENNES
- QUESTIONS DIVERSES

Présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRECHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Katia GAUDIN, Mickaël COLIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Christian GRIMAUD, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Mickaël COLIN a été élu secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2014
Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2014.
Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :
 - approuve le procès-verbal de la séance du 11 avril 2014Suivent les signatures au registre.
- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2014
Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2014.
Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :
 - approuve le procès-verbal de la séance du 24 avril 2014Suivent les signatures au registre.
- DROITS DE PRÉEMPTION
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :
 - Section D n° 851 et 859 « Épinoux »
- DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS
Le Conseil Municipal à l'unanimité a adopté les décisions modificatives du budget de la Commune pour 16 761.07 €
- ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER
Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis des ETS TERRASSIER d'un montant de 1538.48 € TTC pour du matériel technique et à la majorité (1 abstention Mme Ginette BOUYER) le devis de la SARL MARQUIS & ROBERT d'un montant de 3 307.20 € TTC pour la fabrication et la pose de 4 bancs à l'église.
- REPLACEMENT POSTES INFORMATIQUES DE GESTION + IMPRIMANTE
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de VIENNE SERVICES d'un montant de 3 296 € pour le remplacement des postes informatiques de gestion et d'une imprimante.
- RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
Monsieur le Maire précise au conseil que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.
Cette commission, outre le maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste dressée en double par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (1 abstention M. Christian Grimaud) de présenter la liste suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
NOM Prénom	NOM Prénom
ROQUET Francis	BERNARDEAU Christian
SICARD Daniel	GENDRY Pierre
AUBRY Philippe	BAUDIFFIER Lucienne
MARCHAND Bernard -Civray-	GRIMAUD Serge
LHOUMEAU Laëtitia	GARGOUIL Yves (bois) –Charroux-
PORTEJOIE Philippe	GAUVREAU Olivier
DEBIAIS Michel	BOUCHET Jean Daniel – Dienné -
DELAGRANGE Didier	JARRY Alain
PIERRE Evelyne (bois)	BERNARD Stéphane
MACHET Danièle	GIRAUD Patrice (artisan commerçant) – Genouillé-
THENAUD Michel	PAGNOUX Alain
LEGROS Patrick	TEXEREAU Rémi

➤ CONSEILLERS RÉFÉRENTS

Les conseillers référents sont des conseillers municipaux qui ont pour mission de faire le lien entre les habitants et la mairie. Ils ont en charge un secteur géographique. Ce sont des interlocuteurs privilégiés vers lesquels les administrés peuvent aisément se tourner afin de signaler et éventuellement résoudre les problèmes liés à la vie dans notre Commune.

Après discussions et délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention M. Christian GRIMAUD qui n'a pas souhaité être conseiller référent), a validé le tableau récapitulatif par secteur ci-dessous :

CONSEILLERS RÉFÉRENTS	SECTEURS
SUZIE PORTEJOIE	LIZAC - ÉPINOUX – LES VALLÉES D'ÉPINOUX - LA GARE
CAROLE BLAIN KATIA GAUDIN	LA FÉNICARDIÈRE – TOUTES LES RUES DE VERGNÉ – MARIGNÉ –CHANTELOUP – LE BOUX - LE MAS – LA BÂTONNERIE - LA VARONNIÈRE – LA VALLÉE
GINETTE BOUYER	CHEZ MÉNARD – LA VERDIÈRE – LE BREUIL MARGOT – LA CHAUVELLERIE – LE MAGNOU – LA GARDE – LE MOULIN DE LA BARONNIÈRE
MICHELLE CAILLAUD	LA MAISONNEUVE – CHEZ RANTONNEAU – LE CHAFFAUD – CHEZ BRUMELOT – CHEZ CHAUCHEAU - LA MARTINIÈRE – MALMORT – LES ROCHES
KARINE ANASTASI NICOLAS BROSSARD	RUE DE LA SABLIERE – IMPASSE DE LA SABLIERE - BELLEVUE – ROUTE DE LIMOGES –RUE DES PRÉS GUINS – IMPASSE DES PRÉS GUINS – RUE DE LA GRENATIERE – PASSAGE DU TAN – LES ÂGES
JEAN-CHRISTOPHE ROY	QUARTIER DE L'ÉRABLE – ROUTE DE VERGNÉ – FAYOLLE – ROUTE DE NIORT – ZONE ARTISANALE –
MARYVONNE DELAGRANGE	RUE DE LA POSTE – PLACE DE LA CHAUMIÈRE – PASSAGE DES FORGES – GRAND'RUE – PLACE DE L'ÉGLISE – CHEMIN DES PÊCHEURS – IMPASSE DE LA CHARENTE – RUE DU PONT
JEAN-CLAUDE LAFRÉCHOUX	ROUTE DE MONTMORILLON – LOTISSEMENT LES GRANDS PÂTIS – PASSAGE DE LA SABLONNIÈRE – CITÉ DU BOIS DU GLAND
MICHAËL COLIN	LA CHAUFFIÈRE – LA GROIE – MONTAZAIS – LA GRANDE FORÊT – CHEZ MILLOT – VILLENEUVE – LES ENGREMYS
ANDRÉ RIGNAULT	LA GARENNE – LA SEPPE – CHEZ LEBLANC – CHEZ BENEST – LA BROUSSE – LA CORATIÈRE – CHEZ TRIBOT – LE COLOMBIER – LES PIGERIES – CHEZ BÉNÉTEAU
JACQUES AUGRIS	LE HAMEAU FLEURI – CITÉ DE LOING – ROUTE DE LOING – LE TARDY – TOUTES LES RUES DE CHAMPAGNÉ-LUREAU

➤ PERMANENCES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

HORAIRES	NOM PRÉNOM
8 H - 10 H	VAILLIER Roland - ANASTASI Karine - ROY Jean-Christophe - COLIN Mickaël
10 H - 12 H	DELAGRANGE Maryvonne - LAFRÉCHOUX Jean-Claude - GRIMAUD Christian - BOUYER Ginette

12 H - 14 H	VAILLIER Roland - CAILLAUD Michelle - AUGRIS Jacques - RIGNAULT André
14 H -16 H	DELAGRANGE Maryvonne - GAUDIN Katia - BROSSARD Nicolas - LAFRÉCHOUX Jean-Claude
16 H - 18 H	VAILLIER Roland - PORTEJOIE Suzie - GAUDIN Katia - RIGNAULT André

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Animation à la bibliothèque le 9 novembre 2014

Deux devis sont présentés – le premier de 190 € TTC pour 15 mn de représentation, le second de 340 € TTC pour 45 mn. Le Conseil Municipal à l'unanimité retient le devis à 340 € TTC pour 45 mn de représentation et prend en charge le goûter.

Assainissement

Monsieur le Maire signale des problèmes au poste de relevage du Bourg, les 2 pompes sont grillées, une pompe provisoire a été installée. De plus, hier le poste était plein d'huile ou de fioul (la gendarmerie est prévenue et une plainte va être déposée).

CCAS

Monsieur le Maire fait savoir qu'après consultation des organismes concernés, MM. Norbert BERNARDEAU, Marcel TRIC, Mme Gisèle GUINOT, M. Yves BLAIN et Mme Céline MOREAU ont été nommés par arrêté membres du conseil d'administration du CCAS.

MAIRIE

Le secrétariat sera fermé le samedi 16 août et le lundi 10 novembre.

Divers

Une visite de la piscine est proposée aux délégués communautaires le vendredi 13 juin de 8h30 à 11h30 ou à 18h, une autre journée sera organisée pour tous les conseillers.

Un transport collectif (mini bus de la Communauté de Communes) est proposé à M. Jacques AUGRIS pour se rendre à la réunion de SORÉGIES.

Un point est fait sur la préparation de la journée « chemins » du 14 juin.

Monsieur le Maire signale que le mât de mesures anémométriques est implanté à Chez Chauveau.

Monsieur Jean-Claude LAFRÉCHOUX signale que le pont-double n'a pas eu d'entretien cette année.

Madame Maryvonne DELAGRANGE propose l'inscription de la Commune aux Journées Européennes du Patrimoine 2014 qui auront lieu les 20 et 21 septembre 2014 avec la visite des grottes du Chaffaud. Cette manifestation est gratuite pour la Commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

La cérémonie de la commémoration de l'appel du 18 juin aura lieu à 18h.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A SAVIGNÉ, le 28 mai 2014

Le Maire,

Roland VAILLIER